

# Vous êtes détenteur de cochons de compagnie ?

## Quelques recommandations



### Déchets de cuisine

(Persistance plusieurs mois dans les produits porcins, des années dans la viande congelée)

- Il est interdit de nourrir les porcs avec des déchets alimentaires, quelle que soit leur origine (restauration collective, industrie agro-alimentaire, cuisine familiale...),
- Les importations de viandes de porc ou de sanglier et produits à base de porc ou de sanglier sont strictement interdites depuis des pays non-indemnes de PPA.



### Visiteurs/Voyageurs

- Respectez et faites respecter un délai de 72 heures entre le dernier contact avec des porcs ou des sangliers d'un pays non-indemne de PPA et l'entrée chez vous,
- Procédez à un lavage des mains systématiquement avant d'entrer en contact avec vos cochons,
- Fournissez des tenues propres et spécifiques à vos visiteurs (combinaison + bottes).



### Porcs

- N'introduisez pas de porcs provenant de pays non-indemnes de PPA,
- Respectez une quarantaine lors d'entrée de nouveaux animaux,
- Déclarez vos mouvements de porcs dans **BDPORC**,
- Vérifiez les clôtures de vos enclos et sous.



### Source de contamination



### Chasseurs

- Vous (ou vos visiteurs) êtes (sont) chasseur(s) : n'introduisez aucun matériel de chasse (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte de votre élevage,
- Ne ramenez pas de carcasse ni de trophée de chasse de sanglier chez vous.

### Camions animaux et aliment du bétail, matériel d'élevage

(Persistance 6 à 10 jours dans les fécès)

- Evitez d'effectuer des transports à destination ou depuis un pays non-indemne de PPA, ou d'utiliser du matériel ayant servi dans un pays non-indemne de PPA,
- Contrôlez visuellement l'état de propreté du camion, et refusez le chargement si le camion est sale,
- Respectez ou faites respecter un délai de 72 heures pour tout nouveau transport après un retour d'un pays non-indemne de PPA,
- Effectuez ou faites effectuer un nettoyage/désinfection complet du véhicule et/ou du matériel avant de pénétrer sur le territoire français, et faites ou faites faire un 2<sup>ème</sup> nettoyage/désinfection avant tout nouveau transport/toute nouvelle utilisation en France.

# Le point sur

# La Peste Porcine Africaine

## Risques et prévention



**En cas de suspicion, contactez la DDPP de votre département :**

Département	Heures d'ouverture	Téléphone	Adresse	Email
04	lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30	04 92 30 37 00	DDCSPP des Alpes-de-Haute- Provence Centre Administratif Romieu, Rue Pasteur, BP 9028 04990 DIGNE-LES-BAINS Cedex 9	ddcspp@alpes-de-haute- provence.gouv.fr
05	mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30	04 92 22 22 30	DDCSPP des Hautes-Alpes Parc Agroforest 5, rue des Silos BP 16 002 05010 GAP Cedex	ddcspp@hautes-alpes. gouv.fr
06	lundi au mercredi de 9h00 à 12h00	04 93 72 28 00	DDPP des Alpes-Maritimes CADAM 147, route de Grenoble 06 286 NICE Cedex 03	ddpp@alpes-maritimes. gouv.fr
13	Semaines paires : mardi et vendredi de 8h30 à 11h30 Semaines impaires : vendredi de 8h30 à 11h30	04 91 17 95 00	DDPP des Bouches-du-Rhône Hôtel des Finances du Prado. 22, rue Borde 13285 MARSEILLE cedex 08	ddpp@bouches-du- rhone.gouv.fr
83	Du lundi au vendredi	04 94 18 83 8	DDPP du Var Préfecture du VAR Boulevard du 112 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie CS 31 209 83070 TOULON Cedex	ddpp@var.gouv.fr
84	lundi au vendredi : 9h-11h30 et 14h-16h (Préférer un contact téléphonique préalable)	04 88 17 88 00	DDPP du Vaucluse Services de l'État de Vaucluse 84905 AVIGNON cedex 9	ddpp@vaucluse.gouv.fr

# Qu'est-ce que la Peste

Une maladie virale, très



## Qui est atteint ?

- Les porcs domestiques et sangliers,
- Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents,
- Pas de risques pour les humains.

## Quels symptômes ?

Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aigüe).

- Mort subite sans autre signe,
- Fièvre élevée (40,5 à 42°C) et/ou hypothermie (< 38°C), rougeur de la peau, diminution appétit, apathie, cyanose (extrémités bleues), incoordination motrice dans les 24-48h avant la mort, vomissements, diarrhée parfois sanglante, larmolement, avortement, mort dans les 6/13 jours (voire 20 jours).

**Tous les âges sont concernés**

## Où est le virus ? Pendant combien de temps ?

- Dans le sang, les tissus (viande...), sécrétions et excréments des animaux malades, morts, ou ayant survécu.
- Pendant : 6 à 10 jours dans les fécès,  
Plusieurs mois dans les produits à base de porc ou de sanglier,  
Des années dans la viande congelée.

## Où sévit la PPA ?

- En Europe : en Pologne et dans les Pays Baltes depuis 2014 ;  
en Rép. Tchèque et Roumanie depuis 2017, en Sardaigne depuis 1978.
- Hors Europe : en Russie, Ukraine, Moldavie, Afrique.

# Porcine Africaine ?

s contagieuse, mortelle

## Que faire en cas de suspicion ?

Contactez votre vétérinaire traitant de l'élevage ou la DDPP (n° tél. cf. verso).

## Quelles portes d'entrée ?

- Contact avec les animaux en phase d'incubation, malades ou ayant survécu ou avec des chiens de chasse,
- Ingestion d'aliment infecté (déchets de restauration, sandwich, etc.),
- Contact avec des matériaux contaminés : camions de transport, bottes, vêtements et trophées de chasse, matériel d'intervention en élevage, roue de voiture.

## Quels risques ?

- Porcs et sangliers : mortalité proche de 100 % en 6 à 13 jours,
- France :
  - restriction des mouvements d'animaux, abattage d'élevages,
  - baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exportations vers certains pays.

## Peut-on prévenir la PPA ?

- NON, il n'existe pas de vaccin,
- MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène (cf. verso), la quarantaine et l'abattage en cas de PPA avérée.

## Peut-on la guérir ?

- NON, il n'existe pas de traitement.